

Séance du 20 décembre 2007

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.



PRESENTS : Dr Jean Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Labayle, Pommiez, Mme Durruty, MM Massé, Delas, Mme Dufrêne, M. Saussié, Mmes Dumas, Lauqué, Adjoint ; MM. Laroche, Trunet, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Bordenave, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Jeambrun, Gentili, M. Arandia, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet-Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mme Gramont, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, Mme Peyrucq, M. Larralde, Mme Baratchart-Damestoy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Casenave à M. Causse

ABSENTS : MM. Millet-Barbé, Escapil-Inchauspé, Mme Larran-Lange

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : URBANISME - Lotissement Habas Les Vallons - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage de la Ville de Bayonne à l'Office Public de l'Habitat de Bayonne

Monsieur Jean-René ETCHEGARAY présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de la politique de revitalisation et de requalification des quartiers de Habas-la-Plaine/Sainsontan et Sainte-Croix qui a fait l'objet d'un dépôt de dossier auprès de l'Agence Nationale pour le Renouvellement Urbain, l'Office Public de l'Habitat de Bayonne projette de réaliser un lotissement d'habitations d'environ 160 logements.

.../...

Par ailleurs, la commune de Bayonne projette de réaliser une voie (objet de l'emplacement réservé n° 32 inscrit au PLU) reliant l'avenue du 14 Avril au chemin de Hargous pour désenclaver ce quartier. Après étude, il est apparu judicieux que cette voie constitue, sur 160 m environ, la voie principale de desserte de la zone qui sera urbanisée par l'Office Public de l'Habitat de Bayonne au nord du chemin du Moulin de Habas. Cette voie se substituera ainsi à terme à la rue Suzanne Garanx qui sera déclassée, pour être cédée à l'Office Public de l'Habitat de Bayonne après modification du tracé de l'emplacement réservé n° 32.

La viabilisation de cette opération comprend donc :

d'une part :

- la création par la Ville de Bayonne d'une voie communale supportant notamment tous les réseaux nécessaires à la viabilité de ce secteur ;
- le raccordement en voirie et réseaux à cette voie des propriétés actuellement desservies par la rue Suzanne Garanx ;

d'autre part :

- la réalisation, par l'Office Public de l'Habitat de Bayonne, des voies secondaires, zone de stationnement, autres espaces communs ainsi que tous les raccordements aux réseaux du lotissement.

Dans un souci d'efficacité et de cohérence de l'ensemble de l'opération, la Ville de Bayonne a convenu avec l'Office Public de l'Habitat de Bayonne de lui transférer la maîtrise d'ouvrage de réalisation de la voie communale et du rétablissement de la desserte en voirie et réseaux assurée par la rue Suzanne Garanx, en application de l'ordonnance du 17 juin 2004 modifiant la loi MOP. La convention jointe en annexe précise toutes les modalités de ce transfert de maîtrise d'ouvrage, notamment en termes d'enveloppe financière, de délais, et de contrôles administratifs et techniques.

Je vous demande d'approuver cette convention et d'autoriser Monsieur le Député-Maire à la signer.

Adopté.

Mme Peyrucq, M. Larralde s'abstiennent.

Ont signé au registre les membres présents.